

# Comité National de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)

- **SEMINAIRE DE FORMATION DES PARTIES PRENANTES DE L'I.T.I.E.**

- **CONTEXTE GLOBAL ET ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION**

- Communication Présentée par:
- Mr Mohamed Ould Nany
- Président du Comité National
  
- Le 15/ décembre 2006

- Depuis l'adhésion en septembre 2005 de notre pays à l'initiative sur la transparence des Industries Extractives et la constitution au mois de Janvier 2006 du Comité National chargé de sa mise en œuvre, plusieurs actions ont été enregistrées en vue de la matérialisation de la décision du gouvernement de transition. La présente communication rend compte de ces actions et situe les perspectives devant conduire à l'élaboration et à la publication des premiers rapports nationaux 2005 et 2006. La communication comporte outre, le rappel des principes directeurs de l'initiative (I), l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action au titre de l'année 2006 (II) et enfin les perspectives pour l'année 2007 (III).

# Objectifs de l'ITIE

- Renforcement de la Transparence dans la collecte l'analyse et la diffusion des informations liées aux recettes tirées de l'exploitation du pétrole, du gaz et des mines.
- Rapprochement des revenus enregistrés par l'Etat et les déclarations de paiements effectués par les sociétés.
- Large information des élus, de la société civile et du public en général, ce qui facilite la possibilité de demander au gouvernement des comptes sur l'utilisation des recettes.
- A condition de s'inscrire dans le cas d'un effort global de renforcement de la bonne gouvernance économique, L'ITIE est destinée à accroître la contribution des industries extractives au développement du pays et à la réduction de la pauvreté.

# Mission, Organisation et Fonctionnement du CN

- **Mission du CN:**
- (décret n°2001-06, modifié par le décret d1er Mars 2006)
- Veiller à la publication régulière des informations liées aux recettes tirées de l'exploitation du pétrole, du gaz et des mines et les mettre à la disposition du public sous une forme accessible.
- Veiller au recrutement suivant une procédure d'appel à candidature respectant les normes internationales de l'expert indépendant chargé d'effectuer le rapprochement des paiements déclarés par les sociétés et les recettes enregistrées par l'État.
- Arrêter la périodicité des déclarations et des rapports à publier et approuver leur contenu.
- Élaborer un plan d'action annuel et suivre sa mise en oeuvre.

# Mission, Organisation et Fonctionnement

- **Composition du CN**

- Structure tripartite: État, sociétés Extractives et Société civile.
- Membres du CN portés à 29 par le décret du 1<sup>er</sup> Mars 2006 dont:
  - -Six représentants l'Administration,
  - -Cinq les Sociétés extractives et
  - –Dix huit les parties politiques, les Syndicats, le Patronat et les autres structures des la Société civile.

# Principes et Critères

- .Tous les paiements versés aux gouvernements, et toutes les recettes reçues par les gouvernements de la part des sociétés extractives sont publiés régulièrement au grand public.
- .Les paiements et les recettes font l'objet d'un audit indépendant, conformément aux normes internationales.
- .Les paiements et les recettes sont rapprochés par un administrateur indépendant, qui publie son opinion sur ce rapprochement de comptes et sur d'éventuelles discordances.
- .Cette démarche s'étend à l'ensemble des entreprises, y compris celles de l'État.
- .La société civile participe activement à tout le processus et apporte sa contribution au débat public.
- .Élaboration d'un plan d'action assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes sur le plan des capacités

# **-Rappel des principes directeurs de l'Initiative**

## **I.T.I.E**

Tous « les paiements » versés aux gouvernements, et toutes « les recettes » reçues par les gouvernements de la part des sociétés extractives sont publiés régulièrement au grand public.

Les paiements et recettes font l'objet d'un audit indépendant, conformément aux normes internationales.

Les paiements et recettes sont rapprochés par un administrateur indépendant, qui publie son opinion sur ce rapprochement de compte et sur d'éventuelles discordances.



Cette démarche s'étend à l'ensemble des entreprises, y compris celles d'État.

La société civile participe activement à tout le processus et apporte sa contribution au débat public.

Élaboration d'un plan d'action assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes sur le plan des capacités.



## II- État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action

- A la suite de son installation officielle par Mr le Premier Ministre au mois de Février 2006, le Comité National a tenu sa 1ère réunion au début du mois de Juin 2006 et a adopté le plan d'action devant permettre l'élaboration et la publication des premiers rapports nationaux. Les principaux éléments du plan d'action se présentent comme suit:

- Installation effective du Secrétariat Technique du Comité National
- Séminaire de formation des parties prenantes,
- Recrutement de l'Expert Indépendant chargé de la collecte, de l'analyse et de la réconciliation des déclarations de paiement,
- Élaboration d'une stratégie de communication,
- Élaboration et publication des rapports nationaux 2005 et 2006.
- A ce jour, on peut résumer l'état d'avancement de l'exécution de ce plan d'action ainsi qu'il suit :

- Secrétariat Technique du Comité National : Opérationnel depuis le mois de juillet 2006 avec le recrutement des experts, la location et l'aménagement des bureaux fonctionnel. **Site Web :**

**[www.mauritania.mr/itie](http://www.mauritania.mr/itie)**

- Séminaire de formation des parties prenantes : Prévu le 15 décembre 2006
- Recrutement de l'Expert Indépendant.
- En concertation avec la Banque Mondiale qui apporte un appui à la mise en œuvre de l'initiative, le processus de sélection initié depuis le mois de Juillet 2006 à abouti à la proposition de retenir le Cabinet Ernst & Young France comme Expert Indépendant. Le contrat de prestations ayant été signé le 4 décembre 2006, le cabinet a déjà entamé sa mission et se propose de remettre le rapport préliminaire prévu par les termes de référence dans le courant de ce mois.

- Élaboration d'un stratégie de communication : en cours
- Élaboration et Publication des rapports nationaux 2005 et 2006
  - Rapport 2005 : 10 semaines à compter de la date de signature du contrat de prestations (5 Décembre 2006),
  - Rapport 2006 : Attendu dans le courant du 1er semestre 2007

# III – Perspectives :

- Consolidation des capacités de mise en œuvre et conformité aux critères de validation internationaux
- **Consolidation des capacités nationales de mise en œuvre et d'évaluation.**

Formation des experts du Secrétariat Technique  
Développer une meilleure connaissance des secteurs extractifs par la publication d'informations régulières sur les activités d'exploration, de production et de paiements des impôts et taxes.

- Visites de travail pour les membres du Comité
- National auprès des opérateurs pétroliers et miniers.

- Participer aux réflexions sur la gestion des revenus des hydrocarbures,
  - Renforcer la collaboration et l'approche participative entre les structures représentées au Comité National en vue de l'élaboration et de la publication des rapports nationaux,
  - Concevoir et rechercher auprès des partenaires au développement le financement de programme de renforcement des capacités des membres de la société civile.

## Conformité aux critères de validation internationaux

### Processus de validation de la mise en œuvre par les pays adhérent à l'I.T.I.E.

- Respect des principes et des critères de l'initiative et implication effective de toutes les parties prenantes,
- Élaboration et large diffusion du rapport national en vue de le mettre à la disposition du public,
- Accord pour soumettre régulièrement le processus de mise en œuvre à validation (tous les 2 ans) par un expert indépendant choisi sur une liste approuvée au préalable par le conseil consultatif de l'I.T.I.E.
- Expert indépendant chargé de la validation doit être choisi par le Comité National et sa rémunération prise en charge par l'Etat.

- Les compagnies minières et pétrolières opérant dans le pays doivent être intégrées dans la démarche de validation.

• ***MERCI DE VOTRE  
ATTENTION***